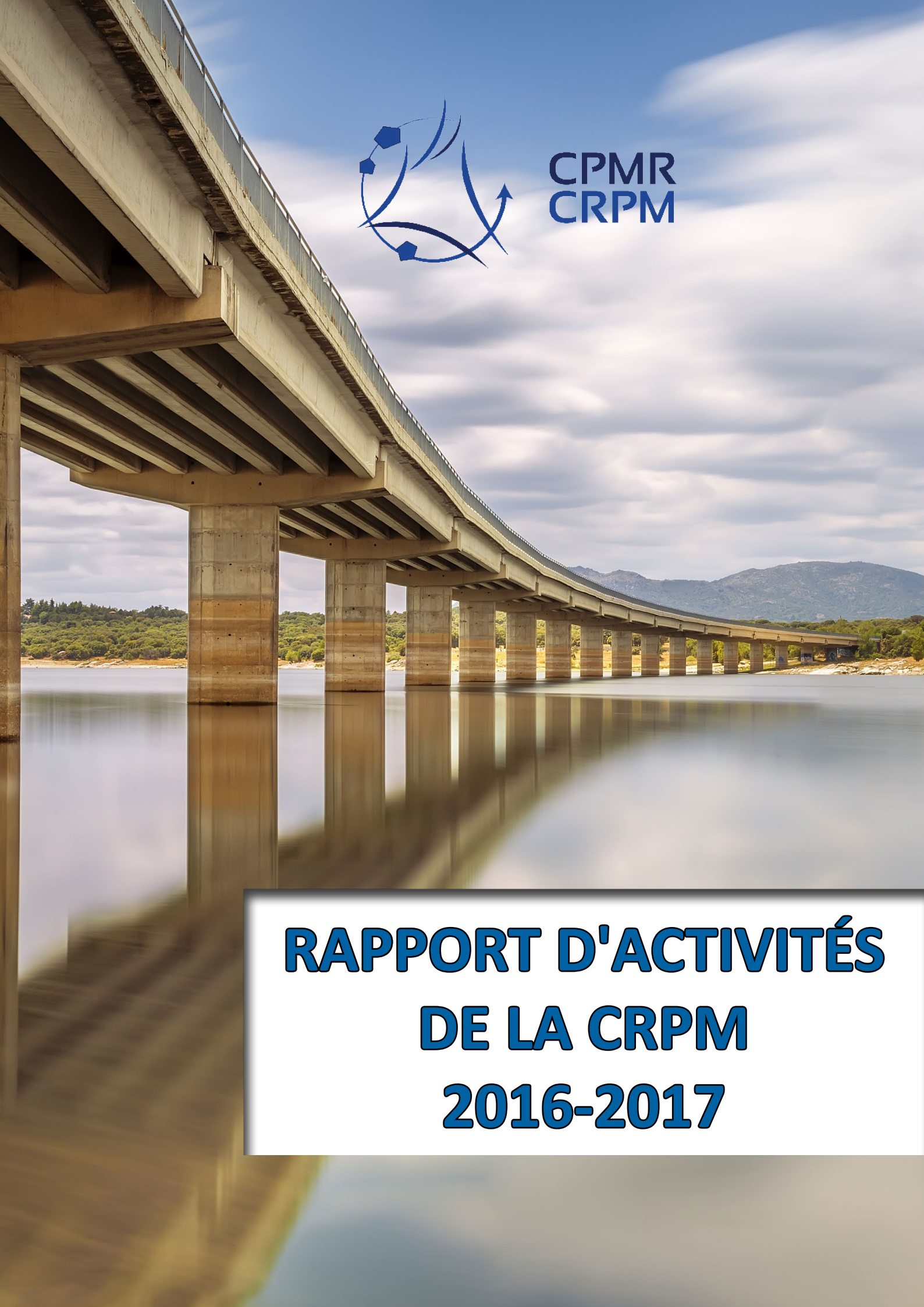


CPMR
CRPM

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CRPM 2016-2017



SOMMAIRE

03 L'avenir de l'Europe

06 Cohésion

09 Politiques maritimes

12 Accessibilité

15 Agendas internationaux

15 Climat et énergie

17 Migrations

19 Coopération extérieure
Développement durable
Politique de voisinage

Maquette : Andrew Kennedy ; Lucille Ehrhart

Production : Secrétariat CRPM

Photos © CRPM



ÉDITORIAL

Chers lecteurs,

Cette année a été une période complexe pour l'Europe et les États-Unis, avec le Brexit et l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, sur une base électorale populiste. Mais nous avons connu une ambiance plus positive ces derniers mois avec les résultats des élections aux Pays-Bas, en Autriche et en France, où les gouvernements anti-nationalistes ont inspiré une approche plus pro-européenne des problèmes mondiaux, ainsi qu'un rétablissement lent mais régulier des indicateurs économique dans l'ensemble de l'Europe.

L'Europe doit impérativement poursuivre sur cette voie de manière plus unifiée afin de jouer pleinement son rôle de promoteur de la paix, non seulement pour les Européens mais également pour tous les citoyens du monde.

En réponse au débat général sur l'Europe, la CRPM a entrepris une réflexion approfondie avec ses membres sur ce que devrait être le futur projet européen et comment mettre en œuvre ses valeurs fondamentales ainsi qu'un programme ambitieux en matière de sécurité, de prospérité et de coopération inclusive.

En réponse aux réflexions similaires des institutions européennes, notre objectif est de démontrer fermement et clairement, le regard tourné vers l'avenir, que les régions sont toujours au cœur du projet européen, non comme simple parties prenantes mais en tant que coauteurs incontournables de tout projet durable pour l'Europe.

Les régions représentent la diversité et la responsabilité démocratique inhérente aux valeurs fondamentales de l'Europe. Elles peuvent combler les écarts, créer des alliances avec tous les partenaires territoriaux et socio-économiques, renforcer la compétitivité, l'innovation et le développement économique, favoriser les échanges entre les jeunes et promouvoir l'héritage culturel européen.

« ...Notre objectif est de démontrer fermement et clairement que les régions sont toujours au cœur du projet européen... »

La cohésion économique, sociale et territoriale ne sont pas des mots vides de sens inscrits gratuitement dans le traité. Ils représentent l'essence de ce à quoi les Européens aspirent.

Au sein de la CRPM, nous croyons en un avenir meilleur pour l'Europe, fondé sur une Europe des régions tenant compte du pluralisme et de l'engagement de toutes les parties prenantes, essentiel pour répondre aux enjeux extérieurs de manière inclusive et durable.

Nous constatons un élan croissant des jeunes Européens en faveur de la relance du projet européen. Ceux qui ont bénéficié du programme ERASMUS ont vécu et travaillé à l'étranger, et ont apprécié les fruits de la liberté et de la paix.

Le moment est venu pour les États européens de permettre une plus grande implication des gouvernements infranationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un futur projet européen démocratiquement responsable, offrant prospérité et sécurité.

La politique européenne de cohésion est au cœur de cette approche intégrale qui peut accompagner toutes les régions et toutes les nations vers un avenir meilleur, chacune à son rythme. Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Président CRPM
Vasco Cordeiro

Secrétaire générale CRPM
Eleni Marianou

L'AVENIR DE L'EUROPE

« Nous avons besoin d'une vision positive pour une Europe réformée, fondée sur la cohésion territoriale, la solidarité et la coopération régionale »

CONTEXTE

Les réflexions de la CRPM sur l'avenir de l'Europe s'inscrivent dans un environnement politique en pleine mutation.

L'ambiance au début du mois de janvier était très tendue face à l'incertitude entourant les prochaines élections en Europe, après le vote du Brexit et l'élection du président Trump.

Depuis lors, nous enregistrons toutefois un changement positif. Tout d'abord avec les élections néerlandaises, puis avec l'élection du président Macron en France et la réponse unifiée de l'UE27 au Brexit.

Cette nouvelle donne a fortement poussé les discussions vers un programme de réforme et de changement mu par une perspective pro-Union européenne.

La situation actuelle implique également d'envisager sérieusement la restructuration future de la zone euro, d'une Europe à plusieurs vitesses, et du rôle de l'UE dans la défense, la sécurité et sur la scène mondiale.

La CRPM a ainsi pu formuler des idées positives, réfléchir aux termes de ce débat et définir le rôle et la place essentiels des régions dans l'avenir de l'Europe.

MOTIFS DES RÉFLEXIONS

Plusieurs raisons politiques et pratiques, en raison de leur incidence sur les régions, sont à l'origine de cette réflexion de la CRPM :

> La Commission européenne a publié son Livre blanc établissant cinq scénarios pour l'avenir de l'UE d'ici 2025, et cinq documents de réflexion ultérieurs ;

> Le débat sur l'avenir du Cadre financier pluriannuel (CFP) après 2020, le débat sur les ressources propres et les politiques clés, particulièrement la politique de cohésion ;

> Les négociations relatives au Brexit et leurs implications pratiques pour les futurs programmes, la coopération et le financement ;

> Les priorités émergentes auxquelles l'Europe est confrontée concernent des domaines qui affectent directement le quotidien des autorités régionales (migrations, sécu-

APPROCHE

Le 10 mars 2017, le Bureau politique de la CRPM s'est mis d'accord sur une approche au sujet de cette réflexion. Après 18 mois de travail, la réflexion aboutira à l'adoption d'un Manifeste sur l'avenir de l'Europe, lors de l'Assemblée générale de la CRPM à l'automne 2018, avant 2019, année de changement à l'échelle de l'UE.

La CRPM présentera une position politique qui sera soumise à adoption au cours de son Assemblée générale à Helsinki, en octobre 2017, sur la base des discussions tenues à ce jour.



Le président et la Secrétaire générale de la CRPM présentent notre Déclaration politique

Activités

La CRPM a bien progressé dans sa réflexion et les actions suivantes ont été mises en œuvre :

> Publication le 9 mai dans les médias de l'UE d'une Déclaration politique de Vasco Cordeiro, président de la CRPM, exposant les messages politiques initiaux de la réflexion ;

> Lancement d'un nouveau forum en ligne sur l'avenir de l'Europe pour offrir un espace d'analyse, d'échange d'idées et de réflexions sur les réformes, qui enregistre à ce jour près de 30 contributions du Secrétariat de la CRPM et des régions membres ;

> Création d'un groupe technique composé de régions membres de la CRPM qui s'est réuni à sept reprises pour orienter les discussions et préparer les détails ;

> Ateliers thématiques / séances d'information, notamment sur les thèmes suivants :

- Le Livre blanc, avec Margaritis Schinas, porte-parole en chef du président de la Commission européenne, et Ann Mettler, chef du groupe de réflexion interne de la Commission européenne ;

- L'avenir des finances de l'UE, avec Nicola de Michelis, chef de cabinet du commissaire européen à la politique régionale ;

> Intégration des commissions géographiques aux réflexions et aux discussions politiques lors des réunions du Comité exécutif, de l'Assemblée générale et des groupes de travail thématiques.

> Publication de plusieurs communiqués de presse, dont une déclaration sur le Brexit avant le déclenchement de l'article 50 par le gouvernement du Royaume-Uni, et une réponse au discours sur l'état de l'Union prononcé par le président de la Commission européenne au Parlement européen.



Ann Mettler, chef du groupe de réflexion interne de la Commission européenne

Analyse des documents de la Commission européenne

Dans son forum en ligne, La CRPM a publié une analyse des différents scénarios présentés dans le Livre blanc de la Commission européenne, l'un d'eux suscitant des inquiétudes en raison de l'attaque voilée de la politique de cohésion et l'absence de dimension territoriale.

Les cinq documents de réflexion publiés ultérieurement au Livre blanc répondent à certaines préoccupations concernant l'absence d'orientation politique détaillée et reconnaissent davantage les disparités socioéconomiques croissantes entre les régions et États d'Europe.

Débat thématique

La CRPM a organisé des séances de réflexion thématiques sur les politiques maritimes et les migrations, réunissant responsables politiques, hauts fonctionnaires des institutions de l'UE et experts des réseaux de l'UE et de ses régions membres pour débattre des questions et thèmes clés.

La séance sur les politiques maritimes a reconnu la valeur ajoutée de la coopération de l'UE, la nécessité pour la Commission européenne de diriger l'agenda de la croissance bleue, et la volonté de la Commission de faire du développement du secteur des énergies renouvelables marines l'une de ses priorités.

La séance sur les migrations a réitéré le rôle central des régions dans la résolution de cette question dans le cadre d'une politique européenne cohérente, fondée sur le principe de solidarité.

Cette séance était dirigée par Anna Terrón, ex-députée européenne et ex-secrétaire d'État espagnole pour les migrations, qui a entrepris une cartographie détaillée du rôle des régions dans les politiques d'asile et de migration.

La CRPM s'appuie également sur le travail d'autres groupes thématiques, notamment le groupe de travail sur le climat créé cette année.

Déclaration politique

La Déclaration politique de la CRPM, publiée le 9 mai, a présenté trois messages politiques initiaux élaborés en étroite collaboration avec les régions.

Ces messages expriment la nécessité de la cohésion territoriale, sociale et économique, de la coopération et des partenariats, et d'une défense ferme des valeurs européennes.

Une réunion d'information destinée aux médias s'est tenue à Bruxelles. Dirigée par Vasco Cordeiro, président de la CRPM, elle a réuni 12 journalistes appartenant aux principaux médias de l'UE.

« Avancer au même rythme »

La Déclaration politique de la CRPM exprime sa préférence pour une Europe avançant à un même rythme et évitant toute fragmentation.

En réponse aux préoccupations relatives à l'absence de dimension territoriale dans le Livre blanc de la Commission, la CRPM a souligné la nécessité d'un sixième scénario plaçant les régions au cœur du débat sur l'avenir de l'Europe.

QUESTIONS CLÉS

Depuis la publication de sa Déclaration politique, la CRPM a collaboré avec ses régions pour élaborer une nouvelle position politique qui sera présentée pour adoption lors de l'Assemblée générale de la CRPM, en octobre 2017.

Cette position propose une alternative aux scénarios présentés dans le Livre blanc de la Commission européenne et dans les documents de réflexion. Elle place les citoyens au cœur de l'avenir de l'Europe. La **vision de la CRPM** est un projet européen dans lequel :

> Les régions et les autorités locales occupent une place centrale, en reconnaissance de leur rôle essentiel en tant que passerelle entre les citoyens et l'UE, pour répondre au déficit démocratique et trouver des solutions aux défis auxquels l'Europe est confrontée, notamment le déblocage du potentiel des régions périphériques et maritimes ;

> La cohésion territoriale, sociale et économique constitue un pilier fondamental, complétant le marché unique, axée sur la lutte contre les inégalités et les disparités, et aidant à surmonter les principaux défis sociétaux que l'Europe doit relever ;

> La coopération et le partenariat sont renforcés et consolidés (après le Brexit) en validant le rôle joué par les régions et les autorités locales ;

> Les valeurs et les droits européens sont fermement défendus face aux nombreux risques et menaces extérieures et intérieures contre la stabilité, et le rôle des régions et des autorités locales dans le soutien et la diffusion de ces valeurs à l'échelle internationale et dans le cadre de la politique de voisinage de l'UE est clairement reconnu.

Brexit : les jalons

La CRPM a accompli un travail considérable sur le Brexit. Des groupes de travail sur ce thème ont été créés en 2017 dans deux des commissions géographiques :

> Commission de l'Arc Atlantique (qui s'est réunie deux fois, le 29 mars et le 7 juin)
> Commission de la mer du Nord (deux réunions, le 29 avril et le 6 septembre)

Un groupe de travail sur la Manche a également été créé compte tenu de l'importance stratégique de cet espace commun et des relations avec les autorités britanniques que ce partage implique.

Le 7 juin, la CRPM a tenu une réunion à Bruxelles avec Stefaan De Rynck, membre du groupe de travail Brexit de Michel Barnier auprès de la Commission européenne, ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires de la représentation permanente de l'Irlande auprès de l'UE, du gouvernement écossais et du gouvernement flamand.

Une conférence sur le Brexit, en coopération avec le gouvernement gallois, se tiendra à Cardiff en novembre 2017.

FUTURES ACTIVITÉS

Scénarios budgétaires

Concernant la deuxième phase de travail qui commencera cet automne, la CRPM propose d'attirer l'attention sur les questions budgétaires et institutionnelles.

La CRPM fera appel à un Conseil scientifique dirigé par l'ancien directeur général adjoint de la DG Politique régionale, Jean-Charles Leygues.

Ce conseil examinera plusieurs scénarios pour la réforme des finances de l'UE après le Brexit, en analysant les implications pour les régions de la CRPM et l'impact sur nos grandes priorités politiques

Thèmes à venir

La CRPM organisera d'autres séances thématiques par le biais de ses groupes de travail, thèmes et questions techniques, notamment :

> **Une Europe à plusieurs vitesses** : comprendre comment cela se présentera dans la pratique et les éventuels impacts sur le plan territorial et sur les préoccupations prioritaires pour les régions de la CRPM ;

> **Questions concernant les structures institutionnelles :** comment renforcer la voix des régions dans le processus décisionnel relatif aux politiques ; comment rapprocher les institutions de l'UE des citoyens ;

Événements locaux

Cet aspect des réflexions est en grande partie porté par les régions membres de la CRPM, tandis que le secrétariat de la CRPM tient à recevoir des commentaires et des informations sur les événements locaux. Cela pourrait se présenter sous la forme de blogs sur le forum en ligne sur l'avenir de l'Europe.

Événement médiatiques

La CRPM propose d'organiser une réunion de haut niveau à Bruxelles, très probablement en novembre, pour présenter la position politique de la CRPM à la Commission européenne.

L'objectif est de rencontrer le président de la Commission européenne. À la fin du mois de novembre, la CRPM rencontrera le négociateur en chef du Brexit, Michel Barnier, chef du groupe de travail Brexit de la Commission.

COHÉSION

« La politique de cohésion doit être au cœur des programmes actuels pour une UE réformée »

CONTEXTE

Le Forum sur la Cohésion, qui s'est tenu les 26 et 27 juin 2017 à Bruxelles, a marqué le début du débat officiel sur l'avenir de la politique de cohésion entre les institutions de l'UE, les États membres, les régions et les organisations.

Le débat est étroitement lié au processus de réflexion sur l'avenir de l'Europe mené par la Commission européenne tout au long de l'année 2017.

La Commission a présenté plusieurs scénarios pour les années à venir, prenant en compte les questions suivantes :

Apparition de nouvelles priorités. Sécurité intérieure et extérieure, lutte contre le terrorisme et gestion de la crise migratoire figurent en tête des priorités de l'ordre du jour de l'UE.

Brexit. La sortie du Royaume-Uni de l'UE crée un déficit financier estimé à 60 milliards d'euros pour le budget de l'UE.

La réforme du budget de l'UE. Certains États membres sont favorables à une diminution des enveloppes, notamment celle de la politique de cohésion, deuxième poste budgétaire, pour financer de nouveaux défis.

La politique de cohésion ne figure pas au sommet de l'ordre du jour politique de l'UE.

S'il existe un consensus sur la nécessité de réformer la politique de cohésion, son rôle, son architecture et son budget suscitent des opinions divergentes.

La CRPM a donc développé des propositions détaillées pour légitimer la politique de cohésion en tant que politique d'investissement pour lEurope, à partir des principes de la CRPM pour la politique de cohésion post-2020 adoptés lors de l'Assemblée générale de la CRPM aux Açores en novembre 2016.

ACTIONS

En 2017, le Secrétariat général de la CRPM a axé ses efforts sur le développement d'une position sur la politique de cohésion post-2020.

Ce document a été adopté par les membres de la CRPM lors de la réunion du Bureau politique qui s'est tenue en juin à Stavanger.

Les propositions essentielles du document d'orientation ont été présentées lors du Forum sur la Cohésion, la CRPM étant représentée par son vice-président et président de la Toscane, Enrico Rossi.

La position de la CRPM énumère des propositions concrètes sur des sujets particulièrement importants pour l'avenir de la politique de cohésion :

> FEIS et instruments financiers
> Simplification
> Gouvernance multiniveaux et partenariat
> Dimension territoriale
> Lien entre la politique de cohésion et le Semestre européen
> Fonds social européen
> Interreg



Bureau politique de la CRPM, Stavanger, Norvège

Plusieurs groupes de travail de la CRPM, dirigés par les régions membres, ont été créés pour prendre des initiatives sur ces questions.

Le FEIS et les instruments financiers

La CRPM a réalisé une étude sur la dimension territoriale des instruments financiers. Menée en collaboration avec 26 régions, l'étude a porté une attention particulière à l'expérience des membres de la CRPM en matière d'utilisation des instruments financiers.

Elle confirme que l'efficacité des instruments financiers dépend des actions auxquelles ils sont alloués.

La CRPM a été invitée à présenter les conclusions de cette étude au Parlement européen. Le vice-président de la CRPM, Enrico Rossi, a souligné la nécessité de déterminer les régions dans lesquelles les instruments financiers sont le plus utiles dans le cadre d'une politique de cohésion future qui devrait continuer de s'appuyer principalement sur des subventions.

« La CRPM a un rôle important à jouer dans la réforme de la politique de cohésion post-2020... »

Marc Lemaître
Directeur général
de la politique régionale

La CRPM a mené une réflexion sur le Fonds européen pour l'investissement stratégique (FEIS).

Lors d'une réunion qui s'est tenue en décembre 2016 et à laquelle participait Nicola de Michelis, chef de cabinet du commissaire à la politique régionale, les liens entre FEIS et politique de cohésion ont été examinés.



Enrico Rossi, vice-président de la CRPM au Parlement européen

Par ailleurs, le groupe de travail sur le FEIS, dirigé par la région Mecklembourg-Poméranie, a reconnu qu'il convenait d'établir des limites claires entre le Plan Juncker et la politique de cohésion concernant les domaines d'intervention et les types de projets soutenus.

La CRPM a également procédé à une analyse de la dimension territoriale du FEIS. Les résultats confirment l'inégalité de la répartition territoriale de ce fonds.

Simplification

Le groupe de travail sur la simplification, dirigé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a élaboré des propositions concrètes visant à simplifier l'accès aux fonds et leur gestion.

La CRPM a été invitée à trois reprises à présenter des éléments probants au groupe de haut niveau sur la simplification, organisé par la Commission européenne.

L'ensemble des recommandations adoptées par le groupe de haut niveau comprend certaines des propositions de simplification de la CRPM.

Gouvernance multiniveaux et partenariat

Les propositions du groupe de travail de la CRPM sur ce thème, dirigé par la région Västra Götaland, ont été présentées en mars 2017 à la commissaire à la politique régionale, Corina Creţu, lors de la réunion du groupe d'experts de la Commission des partenaires des fonds ESI.

À l'invitation de la présidence maltaise de l'UE, la CRPM a également été invitée à une réunion informelle du Conseil des ministres pour la politique de cohésion. Représenté par le vice-président Rossi, la CRPM a souligné l'importance du rôle des autorités régionales dans la gestion des fonds et la nécessité de son maintien.

Dimension territoriale

La CRPM a participé à plusieurs activités visant à promouvoir une dimension territoriale forte dans la future politique de cohésion.

La CRPM a joué un rôle de premier plan dans le IVe Forum des Régions ultrapériphériques, insistant sur l'importance de la politique de cohésion pour la croissance économique dans l'ensemble des territoires européens.

La Secrétaire générale de la CRPM, Eleni Marianou, était modératrice des débats, ouverts par le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

L'Intergroupe Mer, Rivières, Îles et Zones côtières (SEARICA) du Parlement européen a invité la CRPM à parler des investissements dans les îles lors d'une conférence qui s'est tenue à Strasbourg en mai 2017. Les représentants de la CRPM ont exprimé les difficultés d'accès aux financements du FEIS pour les îles, et la nécessité de politiques de l'UE pour soutenir un développement territorial équilibré.



Des représentants de la CRPM rencontrent la commissaire Corina Creţu

La CRPM a également été invitée par le Comité des régions (CdR), en mai 2017, à participer à un événement de haut niveau sur l'avenir de la politique de cohésion.

Lors de la réunion, Erik Bergkvist, président du Comité exécutif régional, région Västerbotten, a souligné que les spécificités territoriales devraient être traitées par une politique de cohésion forte, fondée sur une meilleure reconnaissance de la diversité territoriale de l'UE.

Lien avec le Semestre européen

La CRPM et la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG REGIO) ont organisé une conférence conjointe sur la contribution de la politique de cohésion aux priorités de l'UE, en octobre 2017.

Ouverte par la commissaire à la politique régionale, Corina Creţu, elle a réuni plus de 100 personnes, dont 43 représentants des régions membres de la CRPM.

Laurence Harribey, conseillère régionale pour la Nouvelle-Aquitaine, a souligné le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique, précisant que la CRPM est opposée au principe de la macroconditionnalité et rappelant la nécessité d'un cadre incitatif.

Fonds social européen et Interreg

Lors d'une réunion de déjeuner avec quatre membres élus de la CRPM en mai 2017, à laquelle assistait la commissaire à la Politique régionale, Corina Creţu, les représentants de la CRPM ont appelé à une politique de cohésion efficace pour 2020 pour toutes les régions.

Ils ont également présenté plusieurs propositions de la CRPM sur l'avenir des programmes INTERREG, formulées par un groupe de travail sur ce thème dirigé par les provinces néerlandaises.

La réunion a permis de présenter les résultats de l'enquête de la CRPM intitulée « Fonds social européen (FSE) 2014-2020 et Initiative jeunesse pour l'emploi », élaborée conjointement avec l'Émilie-Romagne.

Projection de l'éligibilité à la politique de cohésion

La CRPM a réalisé une projection cartographique de l'éligibilité des régions à la politique de cohésion si les dernières statistiques régionales de PIB étaient utilisées. Il en résulte que 34 régions changeraient de catégorie, 11 dépasseraient la catégorie supérieure. 23 régions descendraient la catégorie inférieure. La CRPM a également produit une vidéo présentant la projection de l'éligibilité à la politique de cohésion.

Avenir du budget de l'UE

La CRPM a suivi attentivement les discussions sur le budget de l'UE, et produit une note technique sur les enjeux pour l'avenir du budget de l'UE adoptée par le Bureau politique au mois de mars, à Gozo.

Nicola de Michelis a exposé aux membres de la CRPM une présentation sur le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE. Cette réunion a également permis de partager une analyse de la CRPM sur le document de réflexion.

Groupe de travail sur la cohésion

Le groupe de travail sur la politique de cohésion s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de l'élaboration des propositions de la CRPM sur la politique de cohésion post-2020. Plusieurs experts de la Commission européenne ont participé aux réunions.

Le directeur général de la DG REGIO, Marc Lemaître, a réagi positivement aux idées initiales de la CRPM sur l'avenir de la politique de cohésion lors d'une réunion du groupe restreint, en février.

FUTURES ACTIVITÉS

L'année 2018 est une année charnière : deux propositions législatives devraient être publiées par la Commission européenne sur l'avenir de la politique de cohésion et sur l'avenir du budget de l'UE.

La CRPM continuera de faire valoir la nécessité d'une politique de cohésion forte. Elle insistera sur le fait que les ressources budgétaires de la politique de cohésion ne doivent pas être sacrifiées lors des négociations difficiles sur le futur budget de l'UE pour la période post-2020.

POLITIQUES MARITIMES

« La croissance bleue et l'économie maritime doivent occuper une place centrale dans les priorités d'investissement futures de l'UE »

CONTEXTE

Les activités de la CRPM au cours de l'année ont été réalisées conformément aux objectifs fixés par l'agenda maritime, présenté lors de la dernière Assemblée générale de la CRPM tenue aux Açores en novembre 2016.

Ces activités ont été mises en œuvre en étroite coopération avec le groupe de travail sur les questions maritimes de la CRPM et ses commissions géographiques.



Le vice-président de la CRPM, George Alexakis, souligne l'importance de l'agenda maritime

ACTIONS

Soutenir une PMI

La CRPM a appelé à une ambitieuse politique maritime intégrée (PMI) pour l'après 2020.

Une position politique de la CRPM a été présentée par George Alexakis, vice-président de la région Crète et vice-président de la CRPM en charge des affaires maritimes, et adoptée en mars 2017.

Cette position politique comporte trois annexes axées autour des questions politiques suivantes : Brexit et politiques maritimes, politique commune de la pêche et gouvernance internationale des océans.

La CRPM a utilisé cette position politique pour contribuer activement au développement de :

> La La Déclaration interministérielle sur la croissance bleue, adoptée à Malte en avril 2017 ;

> La Déclaration Searica sur la croissance bleue, également adoptée en avril 2017 ;

> Et l'Avis du Comité des Régions (CdR) sur la croissance bleue, adopté en mai 2017.

Ces déclarations constituent une base solide pour soutenir les politiques maritimes futures.

L'état d'avancement de l'élaboration des politiques post-2020 a été analysé dans un document technique préparé pour la réunion du Bureau politique de la CRPM, qui s'est tenu à Stavanger en juin 2017.

La CRPM a également soutenu le travail de ses régions membres sur le Brexit, contribuant à la section maritime d'un rapport sur le Brexit publié par la région Bretagne, et au travail de ses commissions géographiques.

La CRPM a parallèlement contribué au renforcement des initiatives de politique maritime à l'échelon des bassins maritimes. Elle a collaboré avec ses commissions géographiques pour soutenir les stratégies des bassins maritimes et la dimension maritime des stratégies macrorégionales.

La CRPM a notamment travaillé avec sa Commission Arc atlantique sur la Stratégie atlantique et collaboré avec sa Commission interméditerranéenne (CIM) sur l'EUSAIR et la nouvelle Stratégie Ouest-Méditerranée.

La CIM a également été partenaire du projet InnoBlueGrowth, qui organise des activités de capitalisation pour des projets maritimes financés par le programme Med.

La CRPM a en outre travaillé sur la conférence Croissance bleue en mer Noire, qui s'est tenue en Géorgie en septembre 2017. Christiana Kalogirou, gouverneure régionale de l'Égée-Septentrionale (Grèce) et présidente de la Commission des Balkans et de la mer Noire de la CRPM, est intervenue en tant que conférencière.

La CRPM a organisé des discussions sur le renforcement de la coopération maritime en mer du Nord et a soutenu la Commission de la mer Baltique pour la préparation du Forum de la Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, qui s'est tenu à Berlin en juin 2017.

La CRPM a participé à plusieurs discussions de haut niveau avec les institutions de l'UE sur les futures politiques maritimes de l'UE :

> Le président de la CRPM, Vasco Cordeiro, est intervenu lors des Journées maritimes européennes qui se sont tenues à Poole, au Royaume-Uni, en mai 2017.

> La Secrétaire générale de la CRPM, Eleni Marianou, est intervenue lors de l'événement politique « Un avenir durable pour nos océans – L'UE peut-elle indiquer la voie », auquel a participé Karmenu Vella, commissaire européen aux affaires maritimes et à la pêche, en juin 2017.

> La CRPM a participé à la conférence « Notre océan » qui s'est tenue à Malte, en octobre 2017, et a publié un document sur les engagements des régions dans les domaines couverts par la conférence.

> La CRPM a également participé à plusieurs discussions politiques organisées par l'Intergroupe Searica du Parlement européen sur des questions telles que les données relatives au milieu marin et la planification de l'espace maritime.

Investissements maritimes

La CRPM s'est attachée à déterminer comment améliorer l'efficacité des instruments financiers de l'UE destinés à soutenir la croissance bleue à l'échelon régional. Des propositions en ce sens ont été élaborées en collaboration avec ses régions et la Commission européenne, par le biais de :

> Un questionnaire sur les investissements maritimes ;

> Une collaboration avec des projets européens spécifiques tels que CLIPPER sur la spécialisation intelligente et la croissance bleue ;

> Des travaux sur les instruments financiers de l'UE et la croissance bleue. À la suite d'un atelier sur les jeunes entreprises maritimes organisé dans le cadre de la Journée maritime européenne avec Petros Kokkalis, conseiller de la municipalité du Pirée, la CRPM et la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (DG MARE) ont tenu une réunion à Bruxelles le 11 juillet, pour discuter du point de vue des régions ;

> Travaux sur la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en vue de soutenir le secteur de la pêche. Avec l'aide du groupe de travail sur la pêche de la CRPM, ces travaux comprenaient la réalisation d'une étude. Une réunion avec Jonathan Wills, conseiller des îles Shetlands et président du groupe de travail sur la pêche de la CRPM, a réuni le 8 février les représentants des régions membres de la CRPM et la DG MARE.

Pierre Karleskind, vice-président de la région Bretagne, a été désigné nouveau président du groupe de travail "pêche" lors de la réunion du Bureau politique de la CRPM en juin 2017.

> Participation de plusieurs régions membres à la conférence de la Commission européenne sur l'avenir du FEAMP, qui s'est tenue à Tallin en octobre 2017.

Ressources marines vivantes : pêche et aquaculture, la biotechnologie bleue

La CRPM a travaillé sur la mise en œuvre de la Politique commune de la pêche (PCP), en analysant les problèmes et leurs solutions. Outre les travaux sur la mise en œuvre du FEAMP, nous avons mené des travaux sur :

> L'échange de bonnes pratiques entre les régions et les organisations parties prenantes, dans le cadre de projets de l'UE, tels que Co-Evolve, PANACeA et sa Communauté de protection de la biodiversité.

> La mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Cette question a été discutée le 8 février, lors de la réunion entre les régions de la CRPM et la DG MARE.

La PCP et ses obligations de débarquement ont également été l'objet d'une rencontre, en décembre 2016, entre Bruno Retailleau, président de la région Pays de la Loire et de la CAA, Carwyn Jones, Premier ministre du Pays de Galles, et le commissaire européen Karmenu Vella.



Eleni Marianou lors de la réunion entre la CRPM et la DG MARE sur le FEAMP

Ces questions ont aussi été l'objet de discussions lors du séminaire de la CAA sur l'interdiction des rejets qui s'est tenu en juin à Vigo. La Commission de la mer du Nord (CMN) de la CRPM a parallèlement adopté une Déclaration sur l'obligation de débarquement.

Les travaux de la CRPM sur cette question se poursuivent, et l'un des résultats du séminaire de Vigo est un appel à une coordination plus étroite entre la CRPM et les organisations représentant le secteur de la pêche.

Dans le domaine des biotechnologies bleues, la CRPM a renforcé sa coopération avec le Pôle européen d'infrastructures de recherche biologique marine (European Marine Biological Research Infrastructure Cluster – EMBRIC). La CRPM est membre du comité consultatif de l'EMBRIC qui s'est réuni à Paris en mars 2017.

Énergies marines et industries maritimes

Les travaux sur ce thème étaient axés sur la mise en œuvre des politiques actuelles et comprenaient :

> Activités dans le cadre du projet CLIPPER, lancé à Nantes en février 2017. Ce projet interrégional a pour but d'élaborer de meilleures politiques publiques en vue de soutenir la compétitivité des PME du secteur maritime.
La DG MARE considère CLIPPER comme un projet essentiel pour le développement du secteur maritime.

> Coordination de la CAA et de la CMN pour l'organisation d'une réunion consacrée à la gestion des parcs éoliens, qui se tiendra à Aberdeen.

> Collaboration avec Ocean Energy Europe (OEE), qui a participé à plusieurs discussions avec les régions membres de la CRPM. La CRPM est également membre du comité consultatif de la plate-forme ETIP Ocean sur les investissements dans les énergies marines.

La CRPM collaborera à l'organisation d'une discussion sur les investissements dans le secteur maritime lors de la réunion annuelle d'OEE qui se déroulera à Nantes au mois d'octobre.

Gestion et protection des côtes

Les travaux de la CRPM dans ce domaine sont axés autour de trois questions :

> La planification de l'espace maritime (PEM) et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) : les travaux de la CRPM, dirigés par Cees Loggen, vice-gouverneur de Noord-Holland, ont pour but de suivre la mise en œuvre de la directive PMI et à orienter les efforts vers l'interaction terre/mer et le rôle des régions dans l'application de la directive. Pour ce faire la CRPM :

> A publié un document politique (octobre 2017) ;

> A participé à des discussions sur la PMI au sein du groupe d'experts de la DG MARE dans lequel la CRPM a le statut d'observateur. Le Secrétariat de la CRPM et plusieurs régions ont également pris la parole lors de la conférence sur la PMI et les interactions terre/mer, qui s'est tenue à Malte en juin 2017 ;

> A commencé à collaborer avec les autorités nationales et les parties prenantes par l'intermédiaire des projets européens SIMNORAT dans l'Atlantique, SEANSE en mer du Nord, et SIMWESTMED, PANACeA et Co-Evolve en Méditerranée.

> **Données relatives au milieu marin :** La CRPM a réalisé le projet de cartographie côtière qui comprend des propositions pour une stratégie de l'UE sur les données bathymétriques. Ces propositions ont été discutées lors d'une conférence de Searica le 8 février.

> **Protection du milieu marin et contre les déversements d'hydrocarbures** : la CRPM poursuit sa collaboration avec les Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL), ainsi qu'avec la Commission européenne sur la directive européenne de responsabilité environnementale (DRE).

Dans le cadre de ces travaux, la région Bretagne a lancé une étude sur la manière dont les dommages écologiques sont compensés dans les principaux États membres de l'UE. L'étude repose sur une analyse de la jurisprudence nationale et alimentera les travaux futurs de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne sur la DRE.

Enseignement et formation : Vasco da Gama

La CRPM et ses commissions géographiques ont participé à plusieurs actions dans le cadre de l'initiative Vasco da Gama. Ces actions sont décrites dans une note technique qui a été présentée lors de la réunion du Bureau politique de la CRPM à Stavanger, en juin 2017. Elles comprennent :

> Travaux sur les futures politiques européennes visant à soutenir l'enseignement et la formation dans le secteur maritime. La CRPM a participé au groupe de travail sur les compétences en matière de croissance bleue de la DG MARE, et à commencé à collaborer avec d'autres organisations maritimes telles que Sea-Europe, Ocean Energy Europe et Wind-Europe en vue d'élaborer une proposition sur le volet maritime du Programme européen des compétences professionnelles.

Un atelier sur ce thème a été organisé dans le cadre de la Journée maritime européenne, avec Kerstin Brunnström, présidente de la Commission mer du Nord. La CRPM a également collaboré avec le réseau Knowledge of the Seas, piloté par les secrétariats des programmes Interreg, et a participé à un débat sur les compétences bleues à Rostock, en novembre 2017.

> Plusieurs projets et initiatives qui permettent à la CRPM de soutenir des actions concrètes avec les régions, notamment le master en biotechnologies bleues de la CAA pour un projet de carrière dans l'économie bleue (Blue Biotechnology Master for a Blue Career – BBMBC).

> La nouvelle initiative « Mobilité des jeunes » de Vasco da Gama, dont l'objectif est de soutenir la mobilité des étudiants et des demandeurs d'emploi en Europe.

ACCESSIBILITÉ

« Améliorer l'accessibilité dans l'ensemble des territoires est crucial pour l'avenir de l'Europe »

CONTEXTE

L'un des objectifs de la CRPM est de promouvoir l'accessibilité dans la politique de transport de l'UE pour les régions périphériques, ultrapériphériques et insulaires, et de développer des transports maritimes durables.

Nous poursuivons nos efforts en ce sens par le biais de la campagne pour l'accessibilité, et la CRPM est à ce jour la seule organisation à l'échelon européen appelant à améliorer l'accessibilité des régions.

Pour ce faire, elle s'efforce d'agir sur la mise en œuvre de deux instruments européens : le Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)..

Le RTE-T définit les priorités européennes en matière d'infrastructures et de services de transport. Cela inclut les Autoroutes de la mer (AdM).

Le MIE, instrument financier du RTE-T, décrit les modalités de financement des différentes composantes du RTE-T.

ACTIONS

Dans le cadre de la campagne pour l'accessibilité, les priorités 2016/2017 de la CRPM et de ses commissions géographiques concernent les questions suivantes :

> Proposer des améliorations à la réglementation du MIE après 2020, car le règlement actuel ne reflète pas les besoins des périphéries ;

> Influer sur la conception des corridors prioritaires du MIE et remettre en question leur hyperconcentration ;

> Appeler à une meilleure accessibilité pour les régions insulaires européennes ;

> Influer sur la politique de transport maritime de l'UE en :

- Promouvant des outils innovants pour soutenir les services de transport maritime durable et encourager le transfert modal ;

- Conseillant les institutions européennes sur l'avenir des Autoroutes de la mer (AdM) ;

> Appeler à une stratégie de transport aérien pour améliorer la connectivité des périphéries européennes.

Le groupe de travail de la CRPM sur les transports, organisé en collaboration avec la région Aragon, travaille actuellement sur ces questions.

Il continue de rencontrer la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne (DG MOVE) pour partager des informations.

À plusieurs reprises au cours de l'année, la CRPM a présenté ses positions aux principales institutions de l'UE :



Patrick Anvroin de la CRPM et Brian Simpson, coordinateur européen des AdM

> Rencontre avec Karima Delli, présidente du Comité des transports du Parlement européen, le 21 mars 2017 ;

> Réunion avec le cabinet de la commissaire aux transports de l'UE, Violeta Bulc, le 5 juillet 2017 ;

> Contact avec les ministres des transports nationaux et les coordinateurs européens des corridors du MIE pour proposer des modifications ;

> Participation aux discussions sur les AdM le 7 mars, lors d'une réunion de l'Intergroupe Mer, Rivières, Îles et Zones côtières du Parlement européen (SEARICA), à laquelle assistait Brian Simpson, coordinateur européen des AdM.

MIE, accessibilité et cohésion territoriale

Le document politique de la CRPM « Politique européenne des transports et périphéries maritimes : constats et options pour le court et le moyen terme » a été approuvé lors de l'Assemblée générale réunie aux Açores en novembre 2016.

Le document déclare que la Commission européenne attache la plus haute priorité aux projets relatifs à neuf corridors transeuropéens, qui ont bénéficié de plus de 93 % de l'enveloppe du premier appel à projets MIE.

La CRPM continue de contester l'hyperconcentration des subventions et veille à ce que les régions participent aux forums de la Commission pour la mise en place des corridors.

Le Bureau politique de la CRPM, qui s'est réuni à Gozo en mars 2017, a adopté le document « Examen du MIE : principes post-2020 soutenus par la CRPM ».

Le document appelle à inclure dans les règlements MIE la cohésion territoriale et l'accessibilité parmi les « objectifs sectoriels spécifiques » pour le transport.



Annika Annerby Jansson, vice-présidente de la CRPM, lors de la réunion du Bureau politique à Gozo

Il demande également que des dispositions soient introduites pour garantir l'allocation d'une part plus élevée du budget du MIE dans les régions périphériques d'Europe.

La deuxième réunion du Bureau politique, qui s'est tenue en juin 2017 à Stavanger, a adopté les propositions de la CRPM visant à modifier les corridors actuels du MIE afin d'offrir un meilleur accès aux zones éloignées et de meilleures liaisons entre les corridors nord/sud actuels prédominants.

Par ailleurs, le 17 octobre 2016, la CRPM et la Commission des Îles ont tenu un séminaire à Palma de Majorque (îles Baléares, Espagne), consacré aux transports maritimes et aériens.

Cette réunion a permis d'analyser les mécanismes de compensation couvrant les coûts supplémentaires en matière de transport pour les îles. Les recommandations suivantes ont été formulées :

> Inclusion d'une dimension territoriale dans les critères d'évaluation pour les projets relevant du MIE, afin que les futurs appels d'offre soient plus compatibles avec les îles.

> Nécessité d'une future révision de la réglementation relative aux subventions nationales pour un mécanisme de compensation ou de correction, afin de surmonter l'absence d'économies d'échelle dans les transports insulaires.

Cette recommandation a été suivie d'un document de position sur les aides d'État allouées aux ports et aéroports, préparé par la Commission des Îles, approuvé par la CRPM et envoyé à la Commission européenne en réponse à sa consultation.

Transport maritime

La CRPM demande instamment à l'UE d'entreprendre un transfert modal de la route vers le transport maritime. Si l'UE veut atteindre ses objectifs climatiques, elle doit encourager le transfert modal et développer un véritable instrument de soutien aux services maritimes.

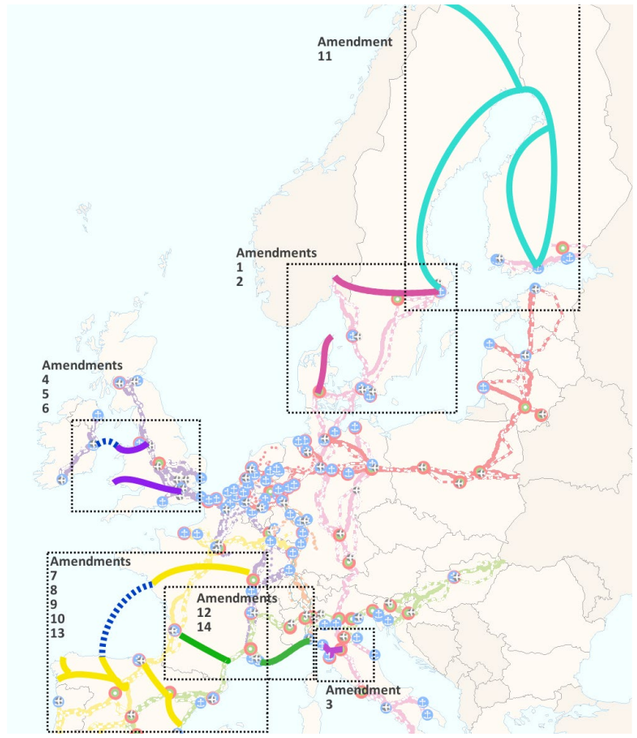
La CRPM demande à la Commission européenne d'accélérer sa réflexion sur le soutien fondé sur la demande, pour éviter une concentration accrue de trafic dans les principaux ports des régions économiquement développées.

La CRPM s'est félicitée de la Déclaration de La Valette sur la politique maritime de l'UE, adoptée le vendredi 29 mars 2017.
À la demande de la CRPM, la Déclaration comprend une série de références claires sur la nécessité de prendre en considération les spécificités des régions périphériques et insulaires dans la politique de l'UE.

Concernant l'avenir des Autoroutes de la mer (AdM) : sur la base d'une analyse approfondie de la mise en œuvre actuelle de cette politique cruciale, la CRPM a adopté des recommandations pour les améliorations qui devraient être apportées au cours de la période de programmation actuelle et pour la période post-2020.

Adoptées par le Bureau politique de la CRPM à Gozo, en mars, les recommandations ont ensuite été présentées lors du Forum AdM de la Commission européenne, qui s'est tenu le 16 juin à Bruxelles.

La Commission a déjà pris en compte ces recommandations lors de la rédaction de sa version révisée du Plan détaillé de mise en œuvre des AdM.



Modifications proposées aux corridors prioritaires du MIE

Autres questions relatives aux transports : situation actuelle et perspectives

Transport et développement durable

La directive Eurovignette de majoration des péages est en cours de négociation entre les institutions de l'UE, et la Commission a publié un rapport sur cette question en mai 2017. La CRPM demande que la voix des périphéries soit prise en compte, car la proposition vise à taxer les transports routiers en fonction de la distance parcourue.

Les **Objectifs de transport durable de l'ONU, le dioxyde de carbone et autres émissions** peuvent représenter un défi difficile à surmonter pour les régions périphériques. La CRPM appelle à l'engagement de l'UE et de ses régions membres à prendre des mesures sur ces questions.

Stratégie de l'UE en matière de transport aérien

La CRPM estime que le transport aérien est une priorité pour ses régions membres, en particulier pour les régions insulaires et ultrapériphériques. Elle leur a demandé de formuler des commentaires sur leurs priorités dans ce domaine, qui seront présentés lors de l'Assemblée générale à Helsinki.

Un plan de travail sur ce vaste sujet sera établi, et la CRPM a déjà pris contact avec les principaux acteurs, notamment Eurocontrol, l'ARC et l'Association européenne des compagnies d'aviation des régions d'Europe (ERA).

ACTIONS FUTURE SUR LE MIE, LE RTE-T ET LES AdM

Les négociations sur le règlement MIE post-2020 (ses annexes et cartes) commenceront en 2018, sur les bases d'une proposition de la Commission européenne. La CRPM surveillera le processus en accordant une attention particulière aux rapporteurs du Parlement européen.

En 2017, la CRPM a préparé ses positions, le moment est venu de les défendre.

Le règlement RTE-T n'est pas censé être renégocié avant 2023, mais les arguments doivent être préparés suffisamment tôt. Les commissions géographiques de la CRPM pourraient commencer à travailler sur des positions potentielles en 2017, avec l'appui du Secrétariat général de la CRPM.

L'enjeu est d'étendre le réseau principal aux zones éloignées et aux îles non couvertes actuellement par la réglementation.

Quant aux AdM, le dernier appel à projets financé par le MIE avant 2020 devrait être lancé en 2018.

Pour contrebalancer le sous-financement des îles et des régions ultrapériphériques depuis 2014, la CRPM présentera des propositions concrètes afin qu'elles disposent de fonds supplémentaires.

AGENDAS INTERNATIONAUX

CLIMAT ET ÉNERGIE

« Les régions ont un rôle important à jouer dans le traitement des questions climatiques, car elles sont les premières concernées »

CONTEXTE

Un nouveau groupe de travail sur le climat a été créé en 2017 pour piloter les travaux de la CRPM sur l'action de l'UE en matière de climat.

Ce groupe de travail est présidé par la région Bretagne, sous la direction politique de Thierry Burlot, vice-président chargé de l'environnement et du climat, et André Crocq, conseiller régional pour la transition énergétique.

Le nouveau vice-président du groupe de travail est Cees Loggen, vice-gouverneur de la région Hollande-Septentrionale, en tant que vice-président du Bureau politique de la CRPM chargé du climat et de l'énergie.

Il remplace Rogier van der Sande, de la région Hollande-Méridionale.

Le groupe de travail sur le climat compte actuellement une trentaine de régions de la CRPM qui représentent une grande diversité géographique.

À la fin de l'année 2017, le groupe de travail sur le climat aura tenu quatre réunions :

> **31 mars** – Rencontre inaugurale avec la participation de 23 régions ;

> **28 juin** – Deuxième rencontre axée sur la révision de la stratégie de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique ;

> **26 septembre** – Réunion consacrée à la transition énergétique et au projet du paquet européen sur l'énergie propre ;

> **18 octobre** – Assemblée générale annuelle de la CRPM à Helsinki, portant sur l'acceptation de deux documents de position politique et la planification des tâches du groupe de travail pour 2018.

ACTIONS/APPROCHE

Lors des premières réunions, le groupe de travail s'est concentré sur deux dossiers particuliers : l'**examen de la Stratégie d'adaptation de l'UE, en juin,** et du **paquet Énergie propre, en septembre.**

Sur ces questions, le groupe de travail a examiné les perspectives des institutions de l'UE, notamment la DG CLIMAT de la Commission européenne et la DG ÉNERGIE, le Parlement européen, la présidence estonienne de l'UE et le Comité des régions (CdR).



Première réunion du groupe de travail sur le climat, dirigé par la région Bretagne

Le groupe de travail a également dialogué avec plusieurs groupes de réflexion, dont l'Institut Jacques Delors, la Fondation Heinrich Böll , et l'IEEP.

Il s'est en outre engagé en faveur d'intérêts sectoriels et de groupes de pressions tels que The Climate Group, CAN Europe, nrg4SD, et RESCOOP.

De plus, le groupe de travail a recueilli, par le biais d'études de cas, les expériences et les intérêts des régions de la CRPM sur ces dossiers.

Il pourrait par ailleurs participer à des activités de diffusion, notamment des manifestations locales organisées par les régions membres et des événements thématiques spécifiques sur des sujets présentant un intérêt particulier pour certaines régions.

« ...Le groupe de travail sur le climat est prêt à contribuer à la coordination de l'action régionale sur des questions telles que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets...»

Thierry Burlot
Président du groupe de travail sur le climat de la CRPM

Stratégie d'adaptation de l'UE

Un projet de position politique de la CRPM sur l'adaptation au changement climatique sera présenté pour adoption lors de l'Assemblée générale de la CRPM à Helsinki.

Elle servira de base à la réponse de la CRPM à la consultation en ligne de la Commission sur l'examen de la Stratégie d'adaptation de l'UE qui sera lancée cet automne.



Cees Loggen, vice-président du groupe de travail sur le climat de la CRPM

Cette position politique est axée sur la gouvernance, les outils des politiques de l'UE, et la connaissance et l'innovation.

Elle souligne la nécessité d'une action à l'échelon de l'UE pour soutenir et appuyer les politiques et initiatives d'adaptation dans l'ensemble de l'Europe.

Elle met également l'accent sur l'importance du financement de l'UE et de la coopération entre les régions, et sur la nécessité de renforcer le partage des données et des connaissances.

Paquet Énergie propre

Un projet de position politique sur le paquet Énergie propre et sur la transition énergétique sera aussi présenté au cours de l'Assemblée générale de la CRPM à Helsinki, en octobre.

Les négociations sur le paquet Énergie propre sont déjà en cours dans les institutions de l'UE, l'objet du document de la CRPM est donc de veiller à ce que les modifications essentielles soient soutenues dans les discussions.

La position de la CRPM sera rédigée à partir des travaux de la Commission de la mer du Nord, qui a adopté sa propre position sur le paquet à la fin du mois de juin.

Changement climatique

Au-delà des travaux du groupe de travail sur le climat, Mohamed Sadiki, vice-président de la Commission interméditerranéenne, conseiller régional de Rabat-Salé-Kénitra et maire de Rabat, a représenté la CRPM dans le Forum sur l'Océan lors du Sommet sur le Climat (Climate Chance) qui s'est tenu à Agadir le 13 septembre.

ACTIVITÉS FUTURES

Le groupe de travail examinera les priorités pour 2018 au cours de l'Assemblée générale de la CRPM à Helsinki.

Ces priorités devraient inclure la révision planifiée de la directive-cadre sur l'eau de l'UE, ainsi que plusieurs actions axées sur l'adaptation et l'atténuation.

Ces travaux consisteront à examiner le rôle de l'UE dans l'assurance et les catastrophes liées au climat, et la manière dont les régions peuvent être aidées à planifier et à prendre des mesures pour remédier aux problèmes sur le terrain.

AGENDAS INTERNATIONAUX

MIGRATIONS

« La cohésion, la coopération et l'action sont nécessaires pour affronter l'aggravation de la crise migratoire en Europe »

CONTEXTE

Dans le contexte de la crise humanitaire complexe résultant des migrations de masse que connaît actuellement l'Europe, la CRPM a créé en 2015 une Task Force Migrations (TF), dirigé par la Sicile et la région Scanie.

Cette Task Force a dirigé les travaux de la CRPM sur la gestion des migrations.

Les commissions géographiques de la CRPM, en particulier la Commission interméditerranéenne (CIM), ont également apporté une contribution essentielle à ses activités.

Annika Annerby Jansson, vice-présidente de la CRPM et de la région Skåne, est chargée de présenter les activités de la Task Force au Bureau politique.

La Task Force Migrations est formée de plusieurs régions appartenant à la plupart des commissions géographiques de la CRPM.

Au cours des dernières années, la TF s'est concentrée sur le partage d'expériences et de points de vue politiques entre les autorités régionales, l'organisation de séminaires et l'élaboration de documents d'orientation.



Les régions de la CRPM se réunissent à Bruxelles pour discuter de la gestion des migrations

Elle a également mené des actions de lobbying, mis en place des projets de coopération et lancé des campagnes de sensibilisation.

Plus récemment, au début de 2016, la Task Force a renouvelé ses mandats.

La CRPM a souligné que la Task Force a pour objectifs de renforcer la coopération et les partenariats novateurs, offrant une valeur ajoutée et permettant une gestion et une gouvernance des migrations plus efficaces.

La CRPM a également reconnu la nécessité d'une coopération démontrant l'efficacité d'une approche de gouvernance multilatérale et multiniveaux pour l'UE et les organisations internationales.

Au cours de l'année, les réunions du Bureau politique de la CRPM et plusieurs événements organisés par ses commissions géographiques ont donné lieu à de grands débats sur les migrations.

Ces discussions ont permis au réseau de la CRPM de mieux comprendre la situation extrêmement préoccupante et en constante évolution.

Plusieurs documents politiques ont été intégrés dans les documents politiques de la CRPM, notamment les

Déclarations finales du Bureau politique et de l'Assemblée générale de la CIM, qui s'est tenue à Barcelone en février, et à Naples en juillet 2017.

Les représentants de la CRPM ont également participé à des séminaires et des discussions sur les migrations, organisés par leurs propres régions ou des organisations extérieures telles que l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM).

Durant le premier semestre de 2017, la CRPM a examiné ses travaux sur les migrations et a organisé plusieurs actions, en formulant de nouvelles propositions et recommandations qui bénéficieront aux membres et seront présentées aux institutions de l'UE dans les mois à venir.

ACTIONS

Cartographie et gestion Migrations

En juillet 2017, la Task Force Migrations a utilisé un questionnaire pour lancer une nouvelle « activité d'enquête cartographique » sur les approches innovantes et les expériences des régions concernant l'accueil et l'intégration des migrants.

L'objectif est de sensibiliser et de faire comprendre le potentiel, la valeur ajoutée, des lacunes et des besoins supplémentaires sur le terrain, et d'identifier l'organisation et les personnes avec lesquelles la CRPM doit travailler afin d'apporter des changements.

En septembre 2017, la Task Force Migrations s'est réunie à Bruxelles pour discuter de cette activité en cours et des actions à venir.

Cette réunion a également permis d'organiser une séance de réflexion avec des représentants de la Commission européenne et d'autres parties prenantes.

Cette séance était axée sur la gestion des flux migratoires dans l'UE et les pays voisins, dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe et le rôle des régions.

Des représentants de la Direction générale des migrations et des affaires intérieures de la Commission (DG HOME), de la Direction générale de la coopération et du développement internationaux (DG DEVCO), du Comité économique et social européen (CESE) et de la Direction générale de la politique régionale et urbaine (DG REGIO) participaient à cette réunion.

L'activité d'enquête cartographique constitue l'une des actions clés de la CRPM et alimentera l'élaboration d'un document de travail sur « La gestion des migrations sur le terrain. Les expériences, les besoins et le potentiel d'action des régions de la CRPM vers une approche de gouvernance multiniveaux ».

En lien étroit avec cette activité, la CRPM commence également à élaborer des propositions techniques et politiques cohérentes et précises concernant la réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) et la révision du Cadre financier pluriannuel pour la période de programmation post-2020.

Projets

En complément de ces actions stratégiques, la CRPM continue de soutenir ses membres pour l'élaboration de projets concrets concernant les questions de migration, susceptibles de bénéficier aux régions.

L'un des projets pilotes les plus importants est le MIPEX Régions.

Cette initiative pionnière est dirigée par la Catalogne, avec le soutien du CIDOB et du groupe sur la politique de migration, avec la participation de sept membres de la CRPM du sud et du nord de l'Europe

Elle vise à jeter les bases du suivi de l'intégration des migrants à l'échelon régional, à partir des réussites du projet MIPEX , largement mis en œuvre dans l'ensemble de l'UE au niveau national.

Enfin, la CRPM continue de participer à d'autres initiatives développées par plusieurs organisations partenaires, institutions et programmes, en créant des collaborations et des partenariats pour une coopération multiniveaux.

Ces travaux incluent une coopération avec le Comité des régions de l'UE (CdR), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) et le programme MED INTERREG.

ACTIVITÉS FUTURES

Le groupe de travail sur les migrations se réunira pendant l'Assemblée générale de la CRPM à Helsinki, en octobre 2017, pour poursuivre le développement de ses nombreuses actions.

Plusieurs messages politiques sur les migrations seront intégrés dans la Déclaration finale de l'Assemblée générale.

Le document sur la question des migrations sera publié au début de l'année 2018.

Les propositions pour la réforme du RAEC et les instruments de financement concernant les migrations et les régions seront élaborées d'ici la fin du premier semestre de 2018 et principalement utilisées pour les futures actions de lobbying, en particulier les réunions ad hoc avec les institutions.

Le groupe de travail sur les migrations poursuivra également le suivi et le soutien de la première phase de mise en œuvre du projet MIPEX Régions, ainsi que d'autres projets et initiatives pertinents, en renforçant la collaboration avec les principaux acteurs.

AGENDAS INTERNATIONAUX

POLITIQUE DE VOISINAGE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

« La coopération et le partenariat peuvent nous aider à bâtir un avenir meilleur pour les citoyens d'Europe et du monde entier »

POLITIQUE DE VOISINAGE

La CRPM a pris part au séminaire de coordination du voisinage oriental de PLATFORMA, à Tbilissi, en Géorgie, les 15 et 16 décembre 2016, où elle a présenté les actions de la Commission des Balkans et de la mer Noire en vue de développer les travaux du Partenariat oriental.

Le séminaire a rassemblé des intervenants de haut niveau, à l'échelon national et européen, et avait pour objectif de mener une réflexion approfondie sur la promotion de la coopération dans la région élargie de la mer Noire et de mieux utiliser les futures opportunités.

En avril 2017, la CRPM a signé un Mémorandum d'entente (MoU) avec l'organisation de la Coopération économique de la mer Noire (CEMN).

La CRPM est déjà un partenaire de dialogue sectoriel de la CEMN, organisation économique régionale à part entière qui promeut la coopération économique régionale et contribue à renforcer la stabilité économique, la paix, la sécurité et la prospérité dans la région.

Le MoU signifie que la Commission des Balkans et de la mer Noire de la CRPM (CBMN) pourra collaborer plus étroitement avec la CEMN pour les activités et les enjeux d'intérêt commun, et renforcer la création de partenariats dans la région de la mer Noire.

La collaboration devrait concerner plusieurs domaines tels que les transports (transports maritimes et accessibilité), la cohésion sociale et économique, l'environnement et l'énergie, le tourisme, le commerce, le développement économique et les PME, la science et la technologie, et les technologies de l'information et de la communication.

En juillet 2017, la Commission interméditerranéenne de la CRPM a reçu un prestigieux prix décerné par la Fondazione Mediterraneo, réseau à but non lucratif qui promeut le dialogue et la paix dans les régions méditerranéennes et dans le monde entier.

La CIM de la CRPM a reçu le Prix méditerranéen 2017 dans la catégorie « Institutions » pour ses efforts collectifs et ses actions de coopération, de cohésion et de développement régional dans le bassin méditerranéen.



La Commission interméditerranéenne de la CRPM célèbre le Prix méditerranéen 2017

COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Durant la période 2016-17, le groupe de travail de la CRPM sur la coopération extérieure, dirigé par le gouvernement basque, a poursuivi ses travaux sur :

> La dimension territoriale, la coopération décentralisée et la localisation du Programme mondial pour le développement durable de 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD).

Le nouveau consensus européen sur le développement : « Notre monde, notre dignité, notre avenir », publié le 8 juin 2017, est un important sujet de réflexion.

En 2017, la CRPM a mis en place trois activités liées aux objectifs du partenariat stratégique entre le réseau PLATFORMA et la Commission européenne :

> M**odule de formation « Prestation de services publics dans une approche territoriale intégrée en Méditerranée ».**

Cette activité de renforcement des capacités, centrée sur les autorités locales et régionales du Maroc et de la Tunisie, concerne toute la Méditerranée.

La CRPM a nommé un expert, Federico Martire, pour mener à bien cette tâche.

Federico Martire a travaillé en étroite collaboration avec la Commission Interméditerranéenne, en coopération avec les régions membres du groupe de travail sur la coopération extérieure de la CRPM.

La version finale du manuel doit être publiée à l'automne 2017 et une session de formation sera dispensée au début de l'année 2018.



Agustí Fernández de Losada (au centre) a présenté l'étude de la CRPM sur la coopération décentralisée lors des Assises de l'UE

> Étude de recherche : « Façonner une nouvelle génération de coopération décentralisée pour une efficacité et une responsabilité accrues. »

Cette étude, développée en collaboration avec le gouvernement basque, a été menée en association avec un expert, Agustí Fernández de Losada, de Tornos Abogados.

L'étude vise à améliorer la compréhension des moyens d'adaptation des modèles de coopération décentralisée par les autorités régionales et locales afin de respecter les normes d'efficacité et de responsabilité renforcées, tout en favorisant des approches et des partenariats innovants.

Elle énumère une série de recommandations concrètes qui ont été présentées notamment lors des Assises de la coopération décentralisée qui se sont tenues les 10 et 11 juillet 2017 à Bruxelles.

> Une deuxième **étude de recherche : « Les partenariats public-privé pour la coopération décentralisée »** est en préparation et sera dévoilée au début de l'année 2018.

La CRPM a activement contribué aux Ve Assises de la coopération décentralisée de la Commission européenne et du CdR, en particulier sur la question de la cohérence des politiques, axe majeur de cette édition.

Sous la direction du Pays Basque, la CRPM a participé à deux volets importants du programme d'événements.

Premièrement, la coorganisation d'une table ronde intitulée « **La coopération décentralisée et le développement territorial sont-ils complémentaires ?** ».

Cette discussion a examiné les circonstances dans lesquelles la coopération décentralisée peut contribuer à l'approche territoriale du développement local (ATDL) et à la localisation des ODD.

Deuxièmement, la contribution à la session « **Examen des tendances récentes de la coopération décentralisée** ».

Cette session a permis de présenter les conclusions de l'étude sur une nouvelle génération de coopération décentralisée.



Personne à contacter : Andrew Kennedy, Responsable de la Presse et de la Communications de la CRPM
Courriel : andrew.kennedy@crpm.org

La Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) rassemble environ 160 régions appartenant à 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant plus de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un groupe de réflexion et comme groupe de pression pour les régions. Ses efforts sont principalement axés sur la cohésion sociale, économique et territoriale, , les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin,
35700 Rennes
Tél : + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14,
1040 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 612 17 00

Courriel : Secretariat@crpm.org; Site Internet : www.cpmr.org